



SIVOM DU CANTON DE LECTOURE

COMpte RENDU DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 29 MARS 2022

Etaient présents :

David SOUBIRAN, Thierry THOREAU, Christiane PREVITALI, Joël VAN DEN BON, Michel PASCAU, Christian MANABERA, Jean CADEOT, René CARPENTIER, Benoît BAQUE, Jean-Pierre LABADIE, Nadine BILLAUT, Alain DABOS, Pierre LAFFARGUE, Sylvain DUSSEAU.

Etaient absents ou excusés :

Françoise LACAPERRE, Jean-Michel VIOLLEAU, Gilles LACLAVERE, Dominique BARRAU, Hervé LAMARQUE, Maxime TREBOSC, Philippe DUSSAUT, Benoît TIMMERMAN, Gisèle MUTTI, Eric JUIN, Aurélie CAZAUBON, Thibault TRETON, Christian CABALLE, Claude TUO, Serge COLOMBAN, Vincent ROUX.

Ont donné procuration :

- Gilles LACLAVERE à Michel PASCAU
- Jean-Michel VIOLLEAU à David SOUBIRAN

Nombre de délégués présents : 14
Absents : 16

David SOUBIRAN, Président, remercie les délégués pour leur présence et la commune de Terraube de nous accueillir pour ce comité syndical.

David SOUBIRAN procède ensuite à l'appel nominal des délégués des communes adhérentes au Syndicat. Il rappelle les règles de quorum en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022 en vertu de la Loi Vigilance sanitaire (tiers des membres présents).

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

Sylvain DUSSEAU est désigné Secrétaire de séance.

Approbation du Compte rendu de la séance du 18 mars 2022

Lecture est faite du compte rendu de la séance du 18 mars 2022. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la séance précédente.

Compte Administratif et Compte de Gestion 2021

Nadine de GRENIER présente le Compte Administratif 2021 qui fait apparaître les résultats suivants :

Investissement :

Dépenses	Réalisées :	886 951.62 €
	Restes à réaliser :	372 650.00 €
Recettes	Réalisées :	737 119.31 €
	Restes à réaliser :	265 900.00 €

Fonctionnement :

Dépenses réalisées :	255 179.82 €
Recettes réalisées :	728 025.53 €

Résultat de l'exercice

Investissement :	- 149 832.31 €
Fonctionnement :	472 845.71 €
Résultat global :	323 013.40 €

Ce compte administratif est conforme au compte de gestion tenu par Madame la Trésorière de Condom.

Le Président soumet au vote le compte de gestion, qui est approuvé à l'unanimité.

David SOUBIRAN s'étant absenté, Jean-Pierre LABADIE, Vice-président, soumet au vote le Compte Administratif 2021.

Après en avoir délibéré, les membres présents, approuvent, à l'unanimité, le Compte Administratif 2021.

Affectation des résultats 2021

Le Compte Administratif présente :

- Un déficit d'investissement de 149 832.31 € ;
- Des restes à réaliser d'un montant de 372 650.00 € en dépenses d'investissement ;
- Des restes à réaliser d'un montant de 265 900.00 € en recettes d'investissement ;
- Un excédent de fonctionnement de 374 025.74 € ;
- Un excédent de fonctionnement reporté de 98 819.97 € ;

Soit un besoin de financement de 256 582.31 €.

Le Président propose donc de reporter au budget primitif 2022 les résultats de la façon suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 356 582.31 € en réserve complémentaire au C/1068 des recettes d'investissement ;
- Affectation de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 116 263.40 € au compte 002 des recettes de fonctionnement ;
- Affectation du déficit d'investissement d'un montant de 149 832.31 € au compte 001 des dépenses d'investissement.

Cette proposition est soumise au vote et approuvée, à l'unanimité, par les membres présents.

Budget Primitif 2022

Nadine de GRENIER présente le budget primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à hauteur de 1 375 295.50 € et en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de 978 573.40 € soit un budget total de **2 353 867.90 €**.

Le Président remercie Nadine de GRENIER pour le travail accompli et précise que ce budget reflète une nouvelle manière de travailler avec l'acquisition d'une nouvelle pelle et le recrutement d'un nouvel agent. Néanmoins, les prévisions ont été calculées avec prudence. Nadine de GRENIER précise que le chapitre 011 « charges à caractère général » inclut une dépense de 3 000 € versée par le SIVOM au SIDEL correspondant à une participation aux charges de structures. David SOUBIRAN salue cette mutualisation de service et soumet au vote les propositions budgétaires.

Après en avoir délibéré, les membres présents, approuvent, à l'unanimité, le budget primitif 2022 et autorisent le Président à régler la participation au fonctionnement 2022 d'un montant de 3000 € au SIDEL.

Questions diverses

David SOUBIRAN rappelle que le SIVOM a mis en place un groupement de commandes pour le marché de travaux de voirie avec les communes de Miradoux et de Sempesserre afin de bénéficier de prix plus attractifs. Néanmoins, la crise actuelle impactant notamment le prix des matériaux et du carburant risque

d'engendrer dans les mois à venir une hausse d'environ 4% (via la formule de révision des prix du marché figurant au CCAP du marché).

Dans ce contexte, le Président a pris contact avec le Directeur de STPAG pour solliciter un effort sur les prix du BPU (bordereau des prix unitaires) au motif que la commune de LECTOURE va intégrer le marché de travaux du SIVOM, modifiant par là même, et de façon pérenne, l'enveloppe financière globale du marché. Suite aux négociations qu'il a engagées, David SOUBIRAN informe les membres présents que l'Entreprise STPAG vient d'adresser au SIVOM un nouveau BPU faisant état de tarifs légèrement inférieurs aux tarifs en vigueur appliqués sur les prix les plus utilisés, tels que les bicouches. David SOUBIRAN explique qu'il avait sollicité une baisse de 2% sachant que la situation économique actuelle est peu favorable à la négociation. Céline ADAM ajoute que la baisse se situe globalement aux alentours de 1.5%. Néanmoins, une envolée de la valeur de l'indice est attendue, générant ainsi une compensation du geste commercial accordé par l'Entreprise. Le Président souligne qu'un effort symbolique a été fait, ce qui permet de stabiliser les prix sur l'année.

David SOUBIRAN poursuit ensuite en rappelant aux membres présents que 180 jours annuels de pelle sont répartis entre les communes en allouant à chacune d'entre-elles un nombre annuel de jours, calculé au prorata du montant de leur participation par rapport au montant total de la participation versée au SIVOM par toutes les communes confondues. La situation 2022, déjà présentée en séance le 18 mars 2022, est rappelée en séance.

Le Président indique que suite aux intempéries de 2021, trois communes du SIVOM ont consommé un grand nombre de jours de pelle et se trouvent désormais en déficit sévère. Une solution doit donc être trouvée pour ne pas pénaliser les communes concernées. Il propose donc qu'il soit constitué un « pot commun » destiné à faire face aux urgences. Dans un souci de garder une solidarité tout en restant rigoureux et juste dans le partage des jours de pelle alloués à chaque commune en difficulté, Il soumet à l'approbation des membres présents l'organisation suivante :

- Chaque commune pourrait apporter dans ce « pot commun » 10 % du nombre de jours de pelle qui lui est attribué ;
- Dès qu'une commune subirait des intempéries sévères, le bureau du SIVOM pourrait se réunir afin de lui allouer un nombre de jours de pelle issu de ce « pot commun » et plafonné à 9 jours ;
- Une commune qui bénéficierait de ce système en année N ne pourrait pas en bénéficier en année N + 1.

Le Président précise que ce « pot commun » devra uniquement servir à effectuer des travaux d'urgence et sera réabondé chaque année de 10 %. Il ajoute que les communes qui solliciteraient plus de 9 jours verseraient au SIVOM, à compter du 10^{ème} jour, une participation forfaitaire de 600 €/jour de pelle (tarif à confirmer par les services).

Nadine BILLAUT demande comment cela se passera si, en cas d'intempéries, les 18 jours du pot commun sont épuisés. Le Président répond que sur certaines communes les jours de pelle alloués ne sont pas utilisés. Les demandes liées à un évènement exceptionnel seront alors étudiées au cas par cas pour trouver une réponse satisfaisante.

Jean CADEOT demande si le nombre de jours de pelle utilisé par commune lors des intempéries est connu. Céline ADAM répond qu'un point a été fait avec Eric BERZI.

Joël VAN DEN BON demande si la participation de 600 € évoquée précédemment est estimée en TTC ou en HT. Le Président répond qu'il s'agit d'un montant HT et précise qu'une Entreprise privée chiffrerait le coût d'une journée de pelle à environ 1 100 € HT.

Christian MANABERA demande si toutes les communes utilisaient auparavant leur quota. David SOUBIRAN répond que Patrick THORE organisait son travail en fonction des demandes et qu'en effet, certaines communes n'utilisaient pas en totalité le nombre de jours qui leur était attribué. Eric BERZI a souhaité qu'il soit tenu un suivi rigoureux et a travaillé ce sujet avec Céline ADAM, qui confirme qu'il est tout à fait normal d'indiquer à chaque commune en début d'année le nombre de jours de pelle auquel elle a droit.

Thierry THOREAU demande s'il est possible d'avoir un retour sur le nombre de jours utilisés dans l'année au fur et à mesure de leur consommation. Céline ADAM présente un tableau récapitulatif faisant état de ces éléments et propose qu'il soit adressé régulièrement aux communes. Elle précise qu'elle attendait la solution retenue ce soir pour transmettre ce document aux communes.

David SOUBIRAN ajoute que lors des intempéries de l'été dernier, Eric BERZI était en poste alors que Patrick THORE n'était pas encore parti à la retraite ; Ce tuilage a favorisé l'exécution du travail d'urgence. Cela n'aurait pas été faisable avec un seul agent sur le terrain. C'est aussi la raison pour laquelle il est proposé la constitution de ce « pot commun ».

Nadine BILLAUT demande comment vont faire les 3 communes qui sont déficitaires pour alimenter le « pot commun ». David SOUBIRAN répond qu'il est nécessaire de poser un cadre et qu'en cas d'évènement extraordinaire, une réunion devra être organisée pour une prise de décision exceptionnelle.

Thierry THOREAU est tout à fait favorable à la constitution d'un pot commun.

René CARPENTIER salue le travail, l'esprit de solidarité et la réactivité des équipes du SIVOM qui se sont rendues sur le terrain lors des intempéries de l'année passée. Il ajoute qu'un dialogue a été ouvert avec les agriculteurs sur le problème des talus et que la question du réchauffement climatique a été abordée.

David SOUBIRAN indique que l'entraide et la solidarité font partie intégrante des missions du SIVOM.

Le Président propose donc de constituer ce pot commun tel qu'il l'a défini précédemment et de remettre à zéro le déficit des 3 communes concernées pour l'année 2022. Michel PASCAU propose alors de répartir les 180 jours à compter du 1^{er} janvier 2022 et de remettre « les compteurs à zéro » pour toutes les communes.

Tous les membres présents acceptent le fonctionnement suggéré par le Président. Les 3 communes en situation de déficit sévère de nombre de jours de pelle remercient vivement le SIVOM de cette proposition.

Céline ADAM indique que la faisabilité de la proposition soumise par Michel PASCAU (remise à zéro des compteurs pour toutes les communes) doit être vérifiée préalablement et notamment au regard du nombre de jours de pelle réalisables dans le restant de l'année 2022. Elle fera le point avec Eric BERZI et David SOUBIRAN.

Christian MANABERA demande à ce que l'équipe du SIVOM ne fauche pas le haut des talus pour laisser la végétation intacte.

David SOUBIRAN fait part aux membres présents que Céline ADAM travaille sur les bonnes pratiques qui doivent être communiquées aux agriculteurs concernant la problématique des glissements de terrain avec l'aide d'Arbres et Paysages et de la Fédération de Chasse.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée.

Le Président, David SOUBIRAN

